

Optimiser l'eau en Dombes

Vendredi 24 Novembre 2017



*Syndicat des Étangs
de la Dombes*



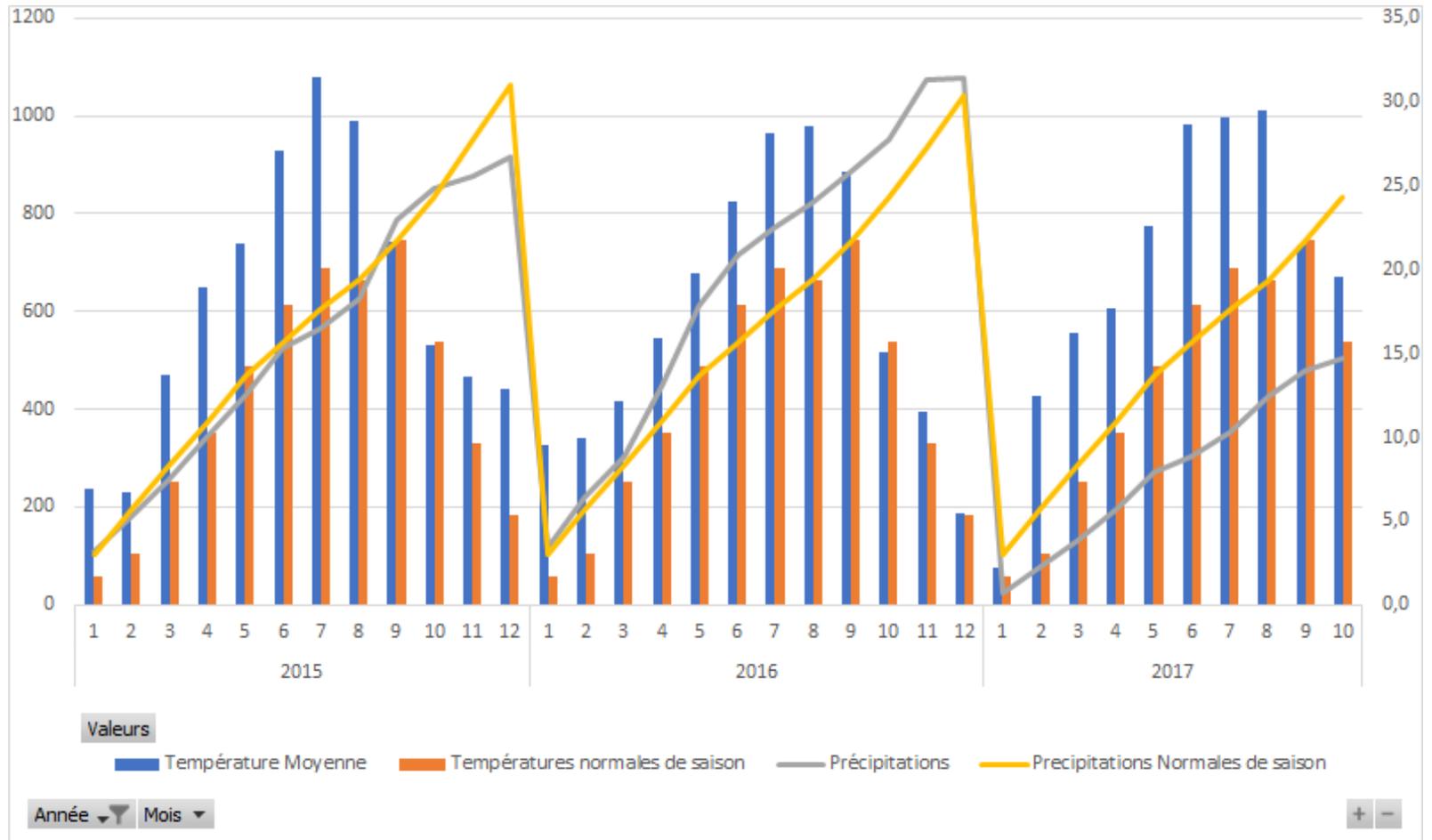
Stéphane MERIEUX

Président du syndicat des Etangs de la Dombes

— *Syndicat des Étangs*
— *de la Dombes*



Pluviométrie et Températures



Programme

- 1- L'étang, les bonnes pratiques pour conserver l'eau
- 2- La chaîne d'étangs, les droits et les devoirs
- 3- Les fossés, leur rôle et qui fait quoi
- 4- En cas de non respect, que se passe t il?



1- L'étang

2- La chaîne d'étang

3- Les fossés

4- En cas de non respect



*Syndicat des Étangs
de la Dombes*



Sylvain Bernard

Conseiller piscicole Chambre d'agriculture

— *Syndicat des Étangs*
— *de la Dombes*



L'étang

Comprendre le fonctionnement de l'étang et les bonnes pratiques pour conserver l'eau

- Présentation des éléments de l'étang
- Les bonnes pratiques en eau et lors de l'assec



Les ouvrages d'un étang

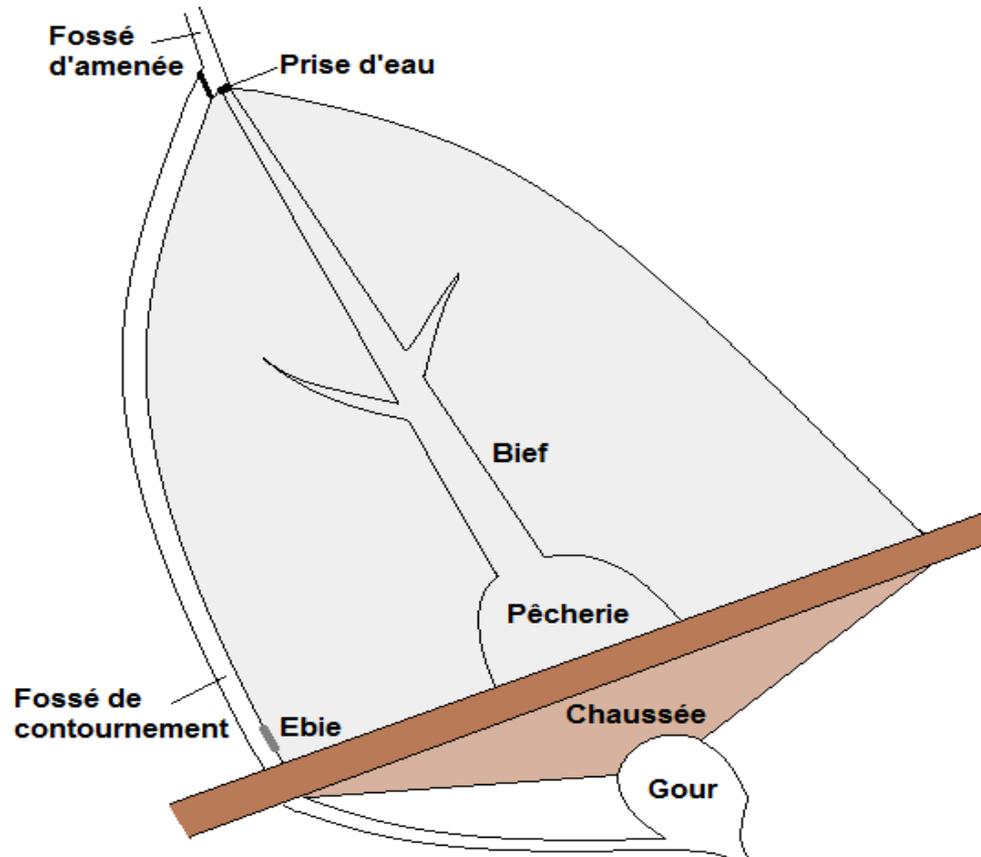


Figure 1: Schéma type d'un étang de Dombes



Les bonnes pratiques pour optimiser la gestion de l'eau

Lorsque l'étang est en eau, évologie

Je gratte les grilles d'arrivées d'eau et de l'ébie

afin que l'eau circule librement

En cas de d'embacle cela peut
engendrer un mauvais remplissage de
l'étang ou à l'inverse des inondations
en amont



Les bonnes pratiques pour optimiser la gestion de l'eau

Lorsque l'étang est en assec :

- Entretien des grilles / empellements
- Curage de la pêcherie et du bief
- Entretien des digues



Le propriétaire d'étang est responsable de l'entretien de toutes ces structures
(Usages des étangs de la Dombes, pages 30 et 31)



Les bonnes pratiques pour optimiser la gestion de l'eau

Entretien des grilles/empellements, pourquoi les entretenir?

- Pour que l'eau puisse s'écouler
- Pour que les poissons ne descendent pas ou ne remontent pas le courant

Comment ?

- Sabler et/ou repeindre les grilles à chaque assec
- Installer des grilles inox



Les bonnes pratiques pour optimiser la gestion de l'eau

Entretien des grilles / empellements



Les bonnes pratiques pour optimiser la gestion de l'eau

Curage pêcherie + bief, pourquoi les entretenir?

- Pour pêcher les poissons dans de bonnes conditions, l'excès de boue engendre une asphyxie de ceux-ci
- Pour limiter les rejets en boue dans les rivières lors des vidanges

Comment ?

- En le faisant réaliser par un pelleteur ou un agriculteur



Les bonnes pratiques pour optimiser la gestion de l'eau

Entretien des digues, pourquoi les entretenir?

- Dans le cadre de la lutte contre les inondations, la chaussée d'eau est un ouvrage primordial dont le propriétaire doit effectuer un entretien régulier –idem pour ébie, grille et curage
- Afin d'éviter les fuites d'eau, problématique pour les activités en lien avec les étangs

Comment ?

Faire intervenir un [professionnel](#) : clavage, empièchement, etc

Le propriétaire d'étang est responsable de l'entretien en cas d'inondation de l'eau provenant de son étang



En chiffres

À titre indicatif

- **Curage d'un fossé déjà élagué** : 1,50 €/m linéaire avec nivellement des terres sur place (régalage)
- **Création ou la remise en état d'une digue** de 4 m de large en haut de talus et 1,5 m de hauteur moyenne: 40 € / m linéaire + 45 € / m pour le caillou
- **Une grille en inox** : 500 à 1000 € /m²



1- L'étang

2- La chaine d'étang

3- Les fossés

4- En cas de non respect



*Syndicat des Étangs
de la Dombes*



Sylvain Bernard

Conseiller piscicole Chambre d'agriculture

— *Syndicat des Étangs*
— *de la Dombes*



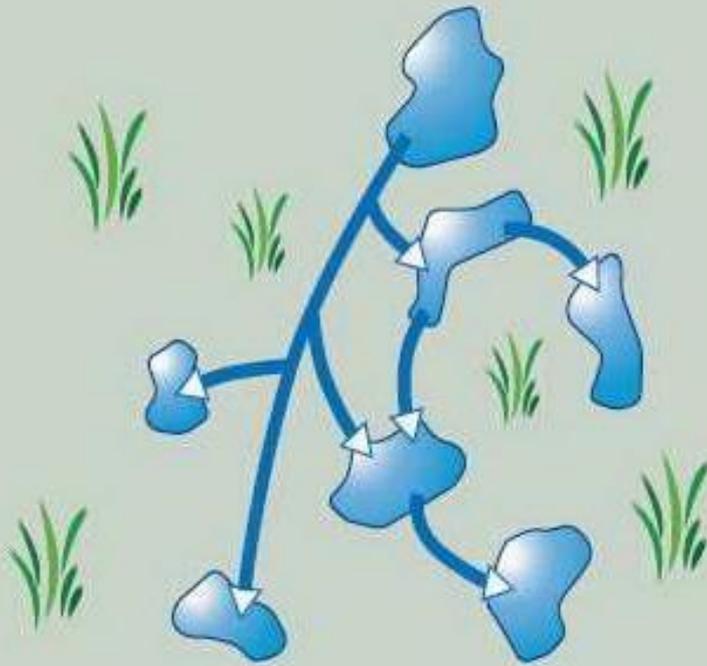
La chaîne d'étang

L'étang, une propriété privée dans lequel circule un bien collectif, l'eau

- Les règles de base sur le fonctionnement des étangs en chaîne, les droits et devoirs
- Les principaux fonctionnements et dysfonctionnements constatés



Les règles de base sur le fonctionnement des étangs en chaîne



Une chaîne d'étangs

- La seule source d'eau pour les étangs est la pluie. C'est donc une denrée rare et chère. Afin d'en optimiser la gestion, un réseau de fossés reliant les étangs a été mis en place. Il permet de récupérer les eaux de ruissellement, les eaux de vidange des étangs, et de garder l'eau au maximum sur le plateau de la Dombes.



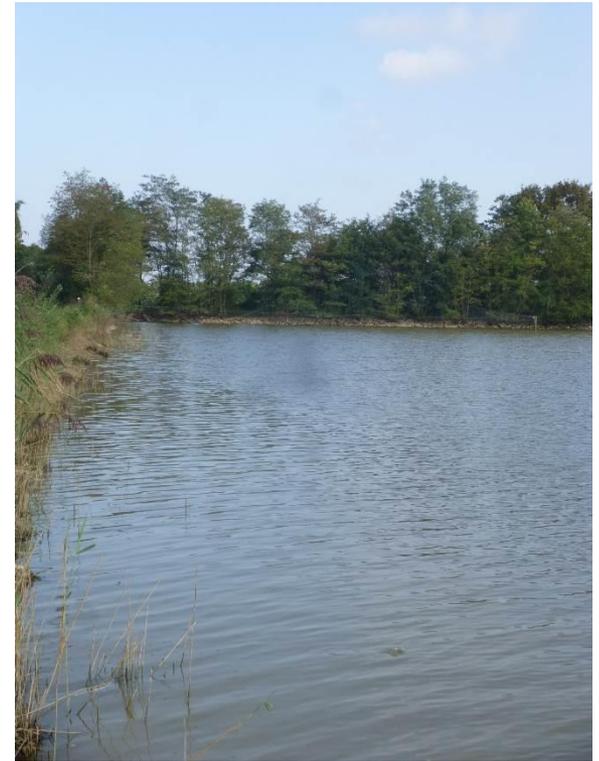
Les règles de base sur le fonctionnement des étangs en chaîne

- Il incombe à chaque propriétaire de restituer l'eau qu'il a reçu
- L'égal accès à la ressource hydraulique pour tous les utilisateurs quelque soit l'utilisateur
- L'utilisation de l'eau pour l'exploitation des étangs ne doit pas entrainer de changement dans le sens naturel de l'écoulement des eaux ...



Les règles de base sur le fonctionnement des étangs en chaîne

- Tout propriétaire doit respecter la synchronisation et le sens de vidange des étangs d'une même chaîne
- Chaque propriétaire avertit les propriétaires intéressés de la date qu'il a arrêté pour effectuer la vidange de son étang



Les règles de base sur le fonctionnement des étangs en chaîne

Pour les étangs dépendants (sans fossé de ceinture) :

Lors que les étangs sont dépendants, l'ordre de leur pêche doit être synchronisé

Pour les étangs indépendants (avec fossé de ceinture) :

L'entretien du fossé de ceinture, au même titre que sa création, incombe exclusivement au propriétaire auquel l'ouvrage bénéficie

La création d'un fossé de ceinture ne saurait avoir pour conséquence de priver un étang de la chaîne du bénéfice de l'écoulement des eaux



Les principaux fonctionnements et dysfonctionnements rencontrés

1- Je fixe ma date de pêche en juin et j'avertis les exploitants en amont et en aval, il faut coordonner les dates de pêches.

- Risque de ne pas pouvoir récupérer l'eau en amont et que celui en aval ne récupère pas la votre. Attention au gaspillage d'eau
- Risque que l'étang en fin de chaîne ne puisse pas se vider



2- Je vide mon étang progressivement afin d'éviter un excès de boue dans la rivière ou l'étang en aval.



Les principaux fonctionnements et dysfonctionnements rencontrés

Les idées à retenir :

- Il faut optimiser la gestion de l'eau
- Le propriétaire est responsable de l'entretien de toutes les structures de l'étang
- La maîtrise de la gestion de l'eau passe par une bonne communication avec ses voisins



1- L'étang

2- La chaîne d'étang

3- Les fossés

4- En cas de non respect

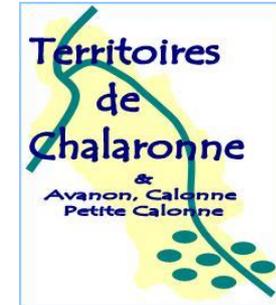


*Syndicat des Étangs
de la Dombes*



Yannick Boissieux

Syndicat des Rivières du Territoire
de la Chalaronne



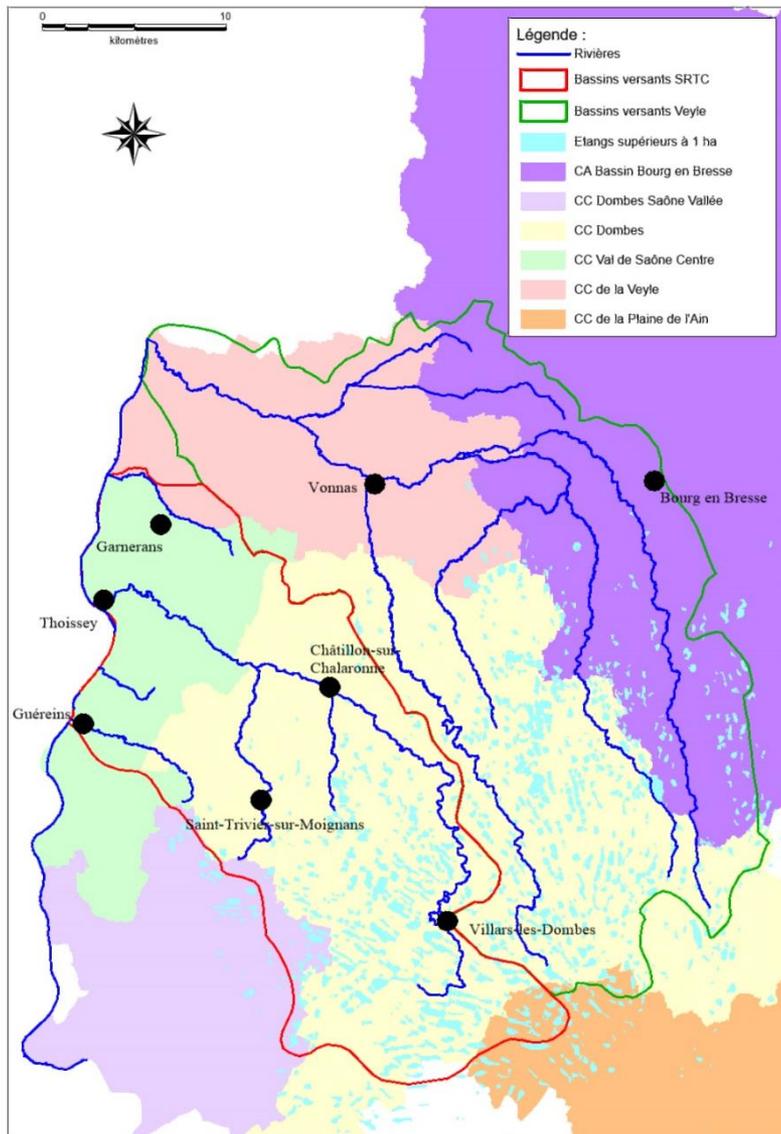
Thibaud Pandelakis

Syndicat Mixte Veyle Vivante

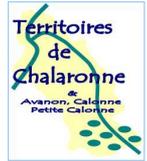


— *Syndicat des Étangs*
— *de la Dombes*





- **2 syndicats de rivière** : Syndicat Mixte Veyle Vivante (SMVV) et Syndicat des Rivières des territoires de Chalaronne (SRTC)



- **Principales missions** : mise en œuvre d'un contrat de rivière (second contrat en cours pour le SMVV et en cours de définition pour le SRTC)
- **Adhérents**:
 - SMVV : 1 CA + 1 CC + 25 communes
 - SRTC : 2 CC et 28 communes
- **Linéaire total de fossés recensés en Dombes**:
 - SMVV : 448 km
 - SRTC : 353 km

— Syndicat des Étangs
de la Dombes



Réunion du 24 Novembre 2017



Rôle des fossés dombistes

- **Hydraulique** au sein des bassins versants:
 - Assainissement des terres
 - Remplissage et vidange des étangs
 - Soutien du débit des rivières
 - Transfert des crues lors des inondations
- **Épuration des eaux transitant dans les fossés** (rôle de la végétation rivulaire, de la matière organique...)
- **Biodiversité faunistique et floristique**



L'entretien des fossés: Qui fait quoi?

Règle générale :

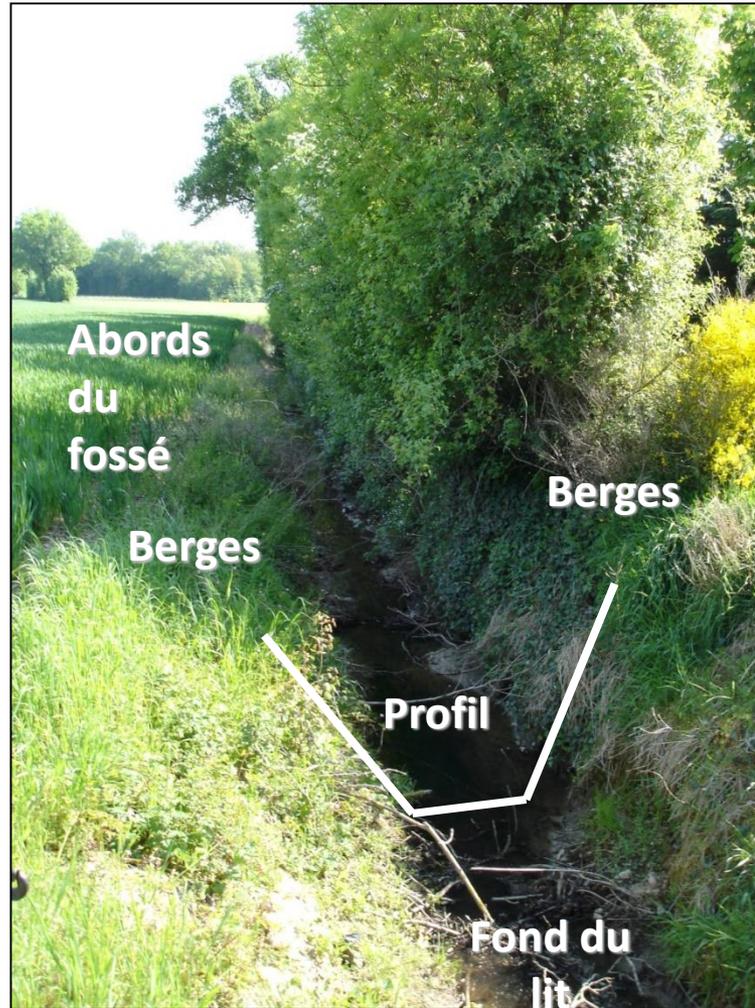
le propriétaire est responsable du fossé et il en assure son entretien

- Propriétaire privé (société, nom propre)
- Propriétaire public (commune, communauté de communes, CD01...)

Il peut déléguer dans certains cas mais en garde la responsabilité



Les éléments constitutifs d'un fossé

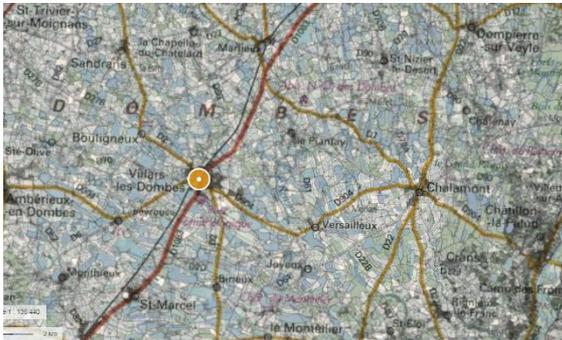


Distinction fossés et cours d'eau en Dombes



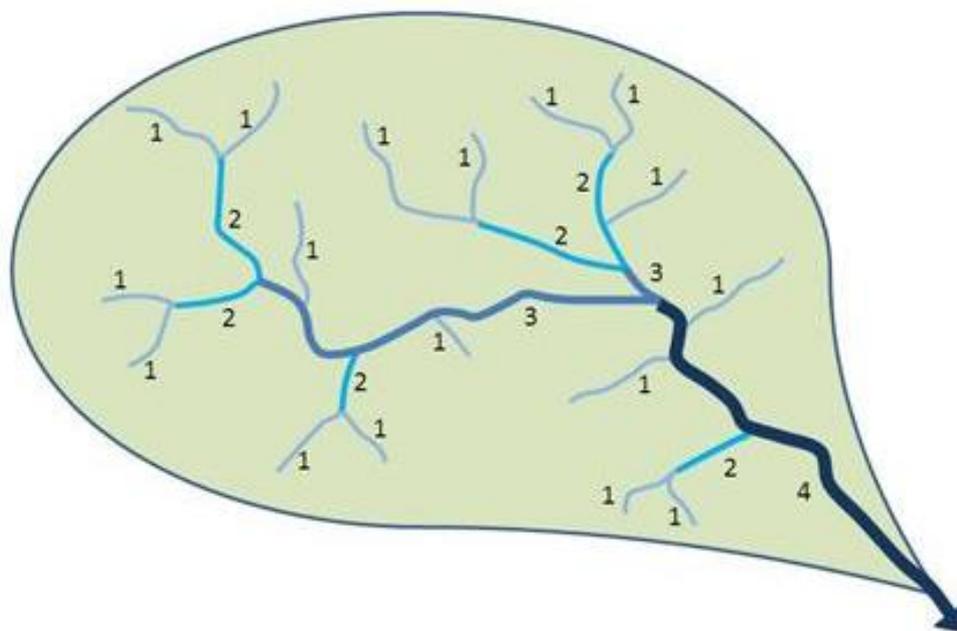
Plusieurs types de cartographie présentant des objectifs différents à ne pas confondre :

- **Cartographie BCAE** : détermination des bandes enherbées réglementaires au titre de la PAC
- **Cartographie des cours d'eau** : travail en cours des DDT pour distinguer les cours d'eau des non cours d'eau (fossés en Dombes)

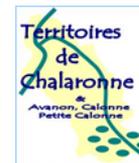


Choix des fossés faisant l'objet d'une intervention par le SRTC (1/2)

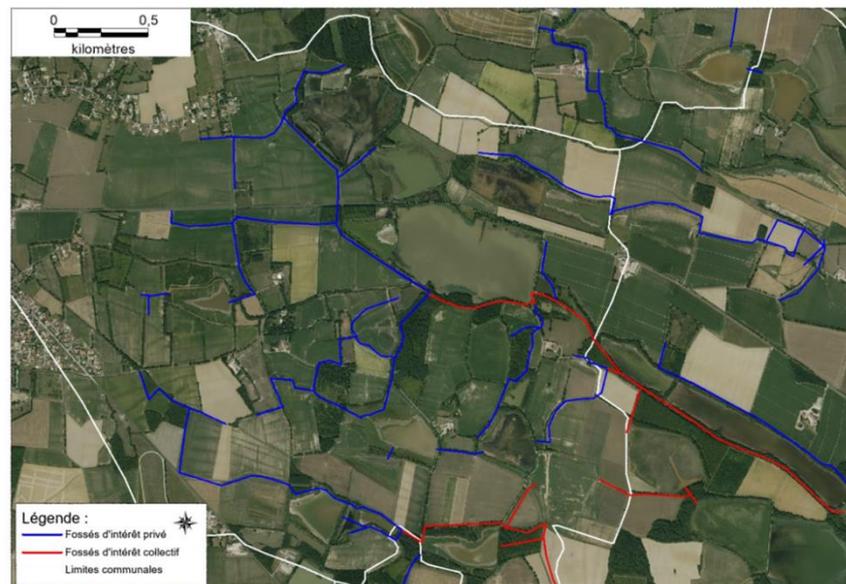
Méthode de classification des fossés



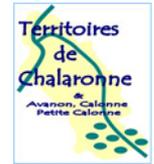
Choix des fossés faisant l'objet d'une intervention par le SRTC (2/2)



- Exemple sur le bassin versant de la Chalaronne
- Secteur des Etangs Chassagne et Lescolée (Ambérieux en Dombes et Lapeyrouse)



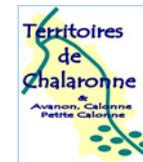
Pourquoi le SRTC restaure certains fossés dombistes



- Evolution des propriétés dombistes (morcellement, réduction du personnel dédié à la gestion des étangs)
- Défauts d'entretien constatés sur certains linéaires créant des dysfonctionnements en amont et en aval
- Limitation des transferts de sédiments et de polluants (nitrates, pesticides) vers les rivières
- Volonté politique du SRTC



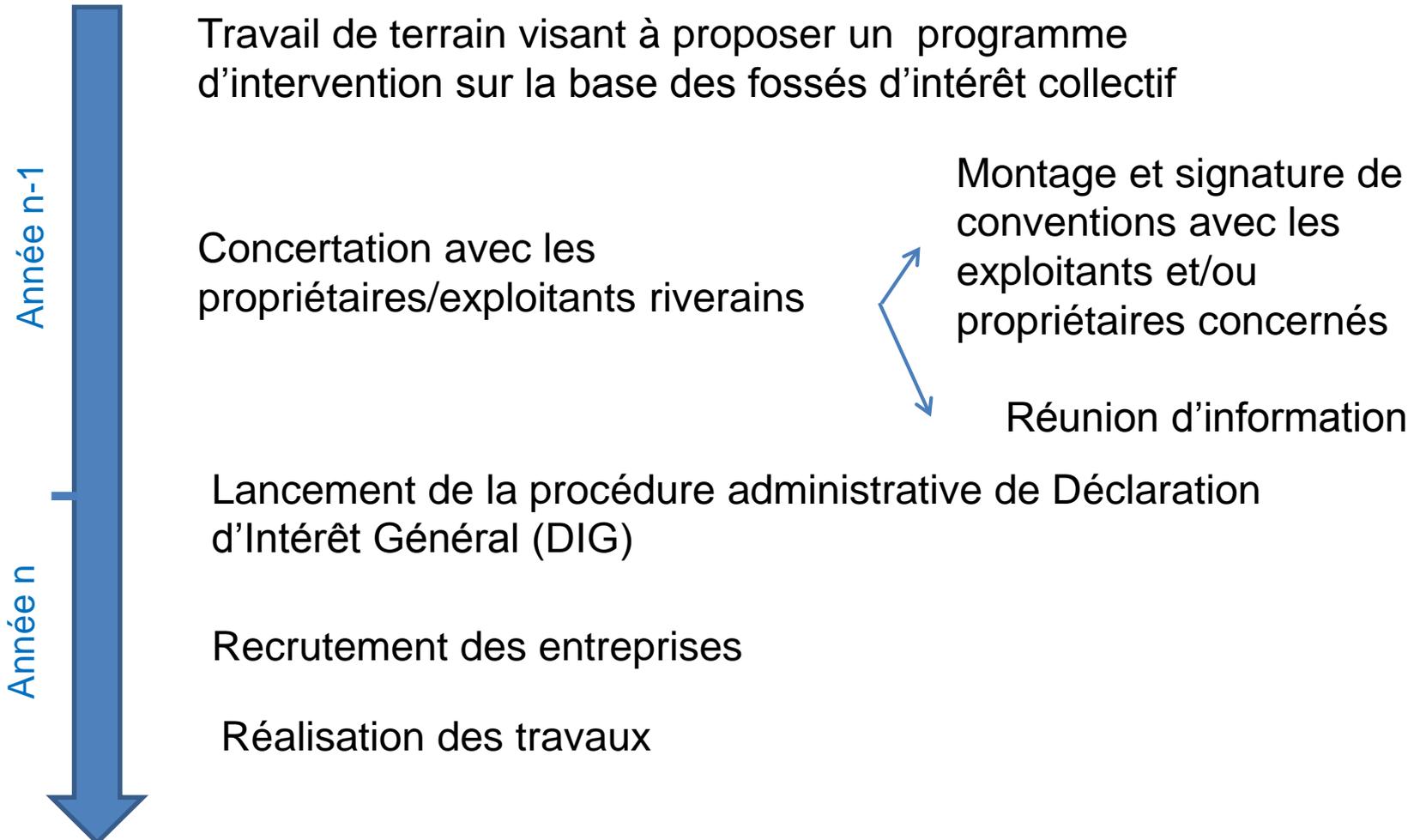
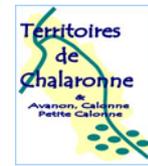
Types de travaux réalisés et coûts associés



- Curage vieux fond-vieux bord et régalinge le long du fossé
- Restauration des boisements (différents niveaux d'intervention) et débroussaillage
- Coût annuel à partir de 2018 : environ 40 000 € TTC (curage + boisements + zones)
- Aides financières apportées par le CD01 et la RARA (Contrat de territoire Dombes)



Phasage des travaux



Stephane Kihl

Syndicat Mixte Veyle Vivante



— *Syndicat des Étangs*
— *de la Dombes*



Pourquoi intervient-on sur les fossés de la Dombes?

Des enjeux importants , justifiant l'intérêt général

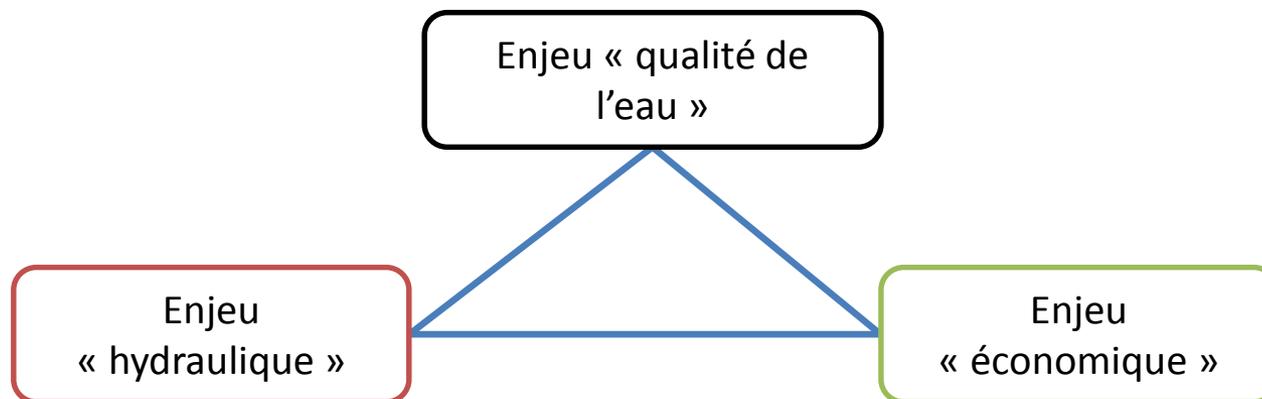
Les communes et leurs groupements historiquement impliqués

La nécessité d'une autorité coordinatrice

- Alimentation des étangs, bon fonctionnement du système traditionnel dombiste
- Impacts hydrauliques à l'aval : nécessaire solidarité amont-aval
- Création après-guerre des « syndicats de curage » assurant la création, l'aménagement et l'entretien des fossés et rivière
- Reprise partielle de ses missions au moment de la création du SMVV
- Organisation des interventions des linéaires concernant plusieurs propriétaires et/ou exploitants
- Défaut d'entretien constaté sur de nombreux linéaires



Comment intervient-on sur les fossés de la Dombes?



Pour justifier de l'intérêt général,
l'intervention de la collectivité doit répondre à **l'ensemble des enjeux concernés**

Où ?

Pour quoi faire ?



Procédure de concertation

Année n-1

Définition des besoins via des réunions de concertation au niveau communal

Visite de terrain visant à établir et rationaliser le programme d'intervention

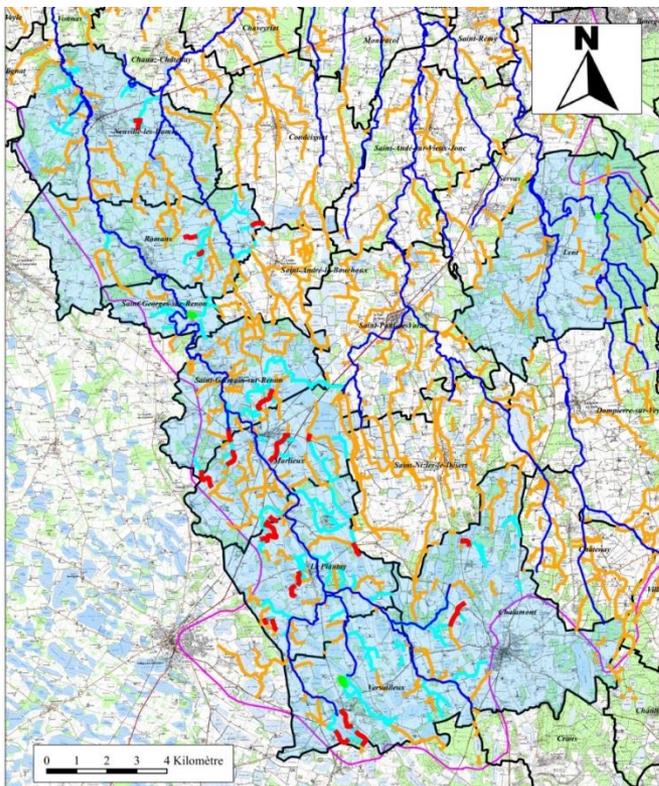
Montage et signature de conventions avec les exploitants et/ou propriétaires concernés, lancement de la procédure administrative de DIG

Recrutement de l'entreprise et réalisation des travaux

Année n

Où ?

Lieux d'intervention déterminés en fonction des besoins exprimés lors de la concertation locale



Légende

- | | |
|--|---|
|  Zones d'épuration à créer pour 2016 |  Fossés répertoriés |
|  Cours d'eau |  Communes concernées en 2016 |
|  Fossés à curer en 2016 |  Limites communales |
|  Fossés prospectés pour 2016 |  Limite BV Veyle Vivante |





Pour quoi faire ?

- Entretien courant par curage raisonné
- Aménagement structurant visant à la régulation hydraulique ou l'amélioration de la qualité de l'eau
- ...



Comment ces interventions sont-elles financées ?

- Coût du programme de 50 000 € HT/an en moyenne
- Travaux pris en charge intégralement par le syndicat, avec le soutien du Département et de la Région dans le cadre du projet de territoire de la Dombes

Contraintes et limites

- Procédures administratives et besoins en concertation extrêmement lourds au regard des travaux réalisés
- Fonctionnement des collectivités globalement peu adapté à des travaux d'entretien en propriété privée

Perspectives

- Poursuite des orientations actuelles
- Rationalisation des travaux d'entretien



- 1- L'étang
- 2- La chaine d'étang
- 3- Les fossés

4- En cas de non respect



*Syndicat des Étangs
de la Dombes*



Nathalie Chuzeville

Association de Promotion du Poisson des Etangs
de la Dombes

— *Syndicat des Étangs*
— *de la Dombes*



Responsabilité du propriétaire

Règle générale

le propriétaire est responsable de l'entretien de l'étang et doit laisser circuler l'eau

Texte de références

Les usages locaux de la Dombes

En cas de litige

La conciliation est souhaitée avant une éventuelle procédure juridique



En cas de litige

Un seul contact: Le syndicat des étangs de la Dombes

Les modalités

1. Formalisation du litige par le demandeur
2. Sollicitation de la réponse de la partie adverse
3. Examen des retours des différentes parties
4. Tenue de la commission de conciliation pour obtenir une conciliation entre les parties
5. Rédaction d'un procès-verbal de conciliation ou de non-conciliation faisant office si juridiction ensuite



Vos questions



*Syndicat des Étangs
de la Dombes*



Stéphane MERIEUX

Président du syndicat des Etangs de la Dombes

— *Syndicat des Étangs*
— *de la Dombes*



Merci
de votre attention



*Syndicat des Étangs
de la Dombes*

